

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/99**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Délibération d'engagement engageant la démarche d'un Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) à l'échelle de la Communauté de Communes approbation des orientations stratégique du projet de territoire et demande de subvention ;

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire ;

Les élus de la communauté de communes ont défini le projet de territoire au cours de l'année 2023, année marquée par le 10ème anniversaire de la communauté de communes.

Ce projet de territoire, intitulé « Marana Golo, territoire d'opportunités durables », repose sur deux piliers

- Un territoire sobre et solidaire,
 - Un territoire attractif et résilient
- Et un socle transversal :
- Des acteurs et des citoyens engagés pour leur territoire.

Ce document, qui constitue un cadre stratégique pour les élus, les cadres et les services, est accompagné d'un plan d'actions particulièrement emblématiques permettant d'illustrer la volonté et la vision portées, sa charge identitaire et les inscrire dans un l'agenda communautaire.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...
 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 02B-200036499-20241017-202499-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 22/10/2024

Pour autant, tout territoire en développement est la résultante de mutations et d'interactions permanentes, notamment avec les territoires adjacents et notre projet n'est ni figé, ni contraignant sur le plan juridique.

Je vous propose d'en faire la boussole de notre action pour la prochaine décennie, et d'en approuver les orientations, quitte à les ajuster au gré des besoins.

Il nous appartient également de renforcer notre action commune en faveur de la cohérence, de la cohésion, de la solidarité de l'attractivité, du développement et de la résilience de notre territoire.

Le schéma de cohérence territorial (SCOT) permet de répondre à cette ambition :

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme, précisés par les récentes ordonnances du n°2020-744 et 2020-745 du 17 juin 2020.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Il établit une approche transversale des politiques publiques reposant sur 3 piliers obligatoires qui sont quasiment tous en lien avec les compétences de la communauté de communes :

- Activités économiques, artisanales commerciales, agricoles et forestières
- Offre de logement et d'habitat renouvelé, implantation des grands équipements de services, organisation des mobilités
- Transition écologique et énergétique, lutte contre l'étalement urbain et el réchauffement climatique, prévention des risques, préservation et valorisations des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles,

Le PAS (ex PADD) projet d'aménagement stratégique est désormais le document pivot du SCoT : Il facilite, par sa centralité, la mise en conformité des PLU concernés.

Le DOO, ou document d'orientations et d'objectifs, est articulé autour des trois piliers visés ci-dessus et intègre la stratégie des risques et de recul du trait de côte.

Le DAAC ou document d'aménagement artisanal, commercial et logistique intègre pour sa part les questions logistiques et devient désormais DAACL

S'ajoutent à ces deux documents différentes annexes

La communauté étant engagé dans le Plan climat air énergie territorial avec la Communauté d'agglomération de Bastia, ce document pourra intégrer le SCoT.

De la même façon, tous les documents stratégiques ou opérationnels dont dispose la CCMG serviront la réflexion à mener à propos du SCOT.

Le périmètre retenu pour l'élaboration du Scot est déterminé par arrêté préfectoral. La délibération de définition du périmètre est essentielle pour pouvoir entreprendre les démarches de lancement du Scot et obtenir les aides financières des partenaires du projet.

La Communauté de Communes Marana Golo composée de 10 communes et compte plus de 24 000 habitants. Au regard de l'étendue du territoire communautaire qui recouvre les enjeux de développement et d'aménagement diversifié complémentaires, le périmètre de la Communauté de Communes Marana Golo se présente comme l'échelle pertinente pour mettre en place un SCoT.

L'opportunité de s'engager dans l'élaboration d'un SCoT peut s'apprécier sur le plan stratégique, visant à interroger le devenir du territoire, sur le plan de l'aménagement du territoire et enfin sur le plan juridique, le SCoT venant s'intercaler, dans l'ordonnancement des documents prescriptifs, entre le PADDUC et les plans

locaux d'urbanisme, dans une logique de compatibilité.

Sur le plan stratégique : le territoire de l'intercommunalité a connu l'un des rythmes de transformation des plus élevés de Corse au cours des dernières années et décennies, principalement sur les trois communes de la plaine de la Marana. La forte croissance de la population résidente, de l'emploi et des services disponibles est pour partie consécutive à un rattrapage structurel que l'on retrouve sur l'ensemble de la Corse sur la même période, pour partie liée à la proximité du pôle bastiais dont le desserrement, associé à la réalisation de grandes infrastructures de mobilité et à la disponibilité de foncier relativement facile à aménager et bâtir, a conforté la dynamique à l'œuvre sur la CC, et pour partie endogène, en particulier pour l'ensemble des secteurs de l'économie présentielle. Les programmations d'investissement de la CC et des communes, et plus largement les politiques publiques sectorielles nécessitant une anticipation, appellent aujourd'hui une prise de recul sur cette dynamique et une réflexion sur les conditions de soutenabilité des tendances récentes, dans un contexte de ralentissement brutal de la croissance démographique globale de la Corse, d'accélération du vieillissement de la population, particulièrement impactant sur un territoire dont l'attractivité s'est tournée jusqu'à présent vers les jeunes ménages, et qui peut donc être plus exposé aux risques liés à la perte d'autonomie, au besoin de transmission des PME et en particulier des TPE, etc... Une réflexion prospective cohérente ne peut s'effectuer qu'à une échelle minima intercommunale et dans une démarche coordonnée tant avec les territoires voisins qu'avec le l'échelon régional.

Sur le plan de la traduction des grandes orientations du PADDUC et de la programmation des grandes opérations d'équipement et d'aménagement : le territoire est concerné par l'identification d'un secteur d'enjeu régional Bastia/Casamozza, qui appelle une approche d'aménagement public d'ensemble : programmation, conception, et mise en œuvre coordonnée. Si l'aspect purement spatial, c'est-à-dire la composition urbaine des futurs espaces, relève clairement des outils de l'urbanisme opérationnel (ZAC, etc) et appelle une traduction dans les PLU communaux, **la programmation du devenir de cet espace (les fonctions à accueillir, leur dimensionnement quantitatif) ne peut relever que d'une approche supracommunale**, là encore à coordonner avec les territoires voisins et en particulier ceux de la CAB et de Casinca. De surcroît, par délibération 17/019 du 27/01/2017, la Collectivité de Corse a conditionné la programmation de grands équipements sous maîtrise d'ouvrage régionale (mobilité ferroviaire, hydraulique, lycées et collèges, etc) à la mise en place d'une programmation territoriale intégrée à l'échelle de grands bassins de vie, et à leur contractualisation (projections démographiques et économiques, stratégie foncière et consommation d'espace, etc). Le SCOT est le cadre idéal pour garantir la crédibilité d'une telle programmation, compte tenu de son caractère opposable aux documents de portée inférieure, mais aussi dans certains cas, à certaines demandes d'autorisation (CDAC notamment). Marana Golo est en outre un territoire de risque inondations (ses communes littorales sont exposées à un important risque d'érosion) qui devra actionner tous les leviers permettant de s'adapter aux contraintes climatiques et environnementales.

Enfin, sur un plan strictement juridique, le SCoT permet d'apprécier le rapport de compatibilité avec le PADDUC à l'échelle de l'ensemble du territoire couvert, plutôt qu'à l'échelle de chaque PLU, ce qui permet d'éviter une application trop mathématique de certaines dispositions du PADDUC à la maille communale (quantification des ESA notamment). **Depuis l'approbation de la loi ELAN qui a modifié la rédaction de l'article L.121-8 du C.U. applicable aux communes littorales, la possibilité de construire en densification des secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages est conditionné par l'identification préalable de ces secteurs au sein d'un SCoT.** Compte tenu de la configuration des espaces urbanisés de plaine et de la vallée du Golo, **une part très significative des espaces aujourd'hui bâtis sur le territoire de l'intercommunalité pourrait se retrouver durablement inconstructibles en l'absence de SCoT**, en particulier certaines zones à fort enjeu économique.

L'élaboration du SCOT sera réalisée dans le respect des dispositions des articles L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, relatives à la procédure de concertation, ce qui doit permettre d'associer les habitants et les acteurs du territoire concerné, pendant toute la durée d'élaboration du projet.

VU la loi de solidarité et de renouvellement urbain du 13 décembre 2000 dite loi SRU

VU la loi pour un portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 »

VU la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) du 24 mars 2014

VU la loi Elan, ou loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018,

VU la loi du 21 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience, dite loi « Climat et résilience »

VU l'ordonnance du n°2020 -744 2020 relative à la modernisation des SCoT, précisant le contenu des SCoT

VU la délibération 2022/80 du 30 juin 2022 relative à la construction du projet de territoire de Marana Golo

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve
- Les piliers du projet de territoire : « Un territoire sobre et solidaire », « Un territoire attractif et résilient ainsi que socle transversal : « Des acteurs et des citoyens engagés pour leur territoire »
- Approuve le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Marana Golo
 - Propose au préfet de Département de fixer le périmètre du Scot identique à celui de la Communauté de Communes Marana Golo
 - Autorise le Président à solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'objectif d'apporter une aide technique dans l'élaboration du projet
 - Autorise Monsieur le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions pour obtenir les aides les plus larges possibles pour ce projet au titre d'une première phase comprenant délimitation du périmètre du Scot sensibilisation des élus aux enjeux et la définition des contraintes et des objectifs, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

OBJET	Estimation 120 000 € HT	Etat	Collectivité de Corse	Autofinancement
PHASE 1 : Délimitation du périmètre du Scot - Sensibilisation des élus aux enjeux – définition des contraintes et des objectifs et études préalables	120 000 € HT (100%)	39 600 € (33 %)	56 400€ (47%)	24 000 € (20%)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI